

# **COMMUNE D'ALBERTVILLE**

## **COMPTE RENDU**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 JUIN 2022**





## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-deux, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire  
Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Hervé BERNAILLE, Jacqueline ROUX, Jean-Pierre JARRE, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Lysiane CHATEL, Yves BRECHE, Cindy ABONDANCE, Josiane CURT, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Morgan CHEVASSU, Fatiha BRIKOU AMAL, Muriel THEATE, Davy COUREAU, Louis BOSC, Pierre CARRET, Laurent GRAZIANO, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY, Julien YOCCOZ, Claudie LEGER retardée qui a rejoint la séance avant le vote de la délibération n° 7

Étaient excusés :  
Christelle SEVESSAND qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX  
Karine MARTINATO qui a donné pouvoir à Michel BATAILLER  
Jean-François DURAND qui a donné pouvoir à Yves BRECHE  
Alain MOCELLIN  
Samuel MASSEBOEUF

Étaient absents :  
Valérie GOURLIN-ROBERT  
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (25 personnes en début de séance, 26 personnes à compter de la délibération n° 7) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

#### COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

##### 1° Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2021

Jean-Pierre JARRE

La capacité totale de l'ouvrage est de 328 places (262 publiques + 66 privées) réparties sur 2 niveaux de sous-sol.  
Ouvert 24h/24 et 7j/7.

Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, les services fonctionnels du siège assurant le contrôle de la gestion

administrative et financière de l'exploitation.

Janvier 2017 : Fin du contrat de concession.

Depuis le 1er février 2017 : contrat de prestation de services avec INDIGO, échéance du contrat : 31 janvier 2023.

#### État récapitulatif des recettes

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré une recette totale de 121 258 € (103 010 € en 2020, 139 374 € en 2019).

#### Tarifification

Pas de modification des tarifs.

#### Activité du parking

Recettes horaires : 26 710 € (23 911 € en 2020, 48 796 € en 2019)

Nous observons une hausse des recettes horaires, mais cela reste encore faible à comparer de 2019.

Recettes abonnés : 94 879 € (79 089 en 2020, 90 576 en 2019).

#### Travaux

Aucun travaux effectué en 2021

*Le rapport est consultable auprès du service affaires générales.*

## **2° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2021**

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

4 250 clients alimentés en 2021 (- 6) pour 89 GWh de quantités de gaz acheminées (91 108 GWh en 2020).

La redevance de concession R1 s'élève à 10 000 euros.

#### Le patrimoine

- 7 postes de distribution publique
- 66 km de réseaux
- Longueur de réseau développé : 62 m
- âge moyen du réseau : 31 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 4,3 M€ euros (4,4 en 2019)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

513 102 k€ d'investissements sur la concession en 2021.

Les principaux chantiers de raccordements et de transition écologique

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
AVENUE DES CHASSEURS ALPINS	62 m	0	1

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE PRESIDENT COTY	9 m	0	0
RUE DE NARVIK	1 m	0	0

En 2021, il n'y a pas eu de chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers sur le réseau

*Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.*

### 3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

#### DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

**Par décision en date du 12 mai 2022**, désignation de Maître Nicolas POLUBOCSKO, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à ORIKIA PROMOTION.

Requête du 21 avril 2022 contre la commune d'Albertville demandant d'annuler l'arrêté n° PC 073 011 21 D1097 en date du 10 mars 2022 par lequel le Maire de la commune d'ALBERTVILLE a refusé un permis de construire à la société ORIKIA PROMOTION pour la réalisation d'une construction de 37 logements au 98 rue de la Combe de Savoie et enjoignant la commune d'ALBERTVILLE à lui délivrer un permis de construire pour son projet, dans un délai de dix jours à compter de la notification du jugement à intervenir et ce, sous astreinte de 300 euros par jour de retard.

#### DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

##### **OBJET : AMÉNAGEMENT D'UNE COUR ÉCOLOGIQUE - ÉCOLE MATERNELLE RAYMOND NOËL**

Auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Au titre du fonds Assainissement : eaux pluviales (désimperméabilisation des sols et infiltration)

Coût de l'opération : 114 813 € HT

Montant de la subvention demandée : 64 490 € (56 % du projet, 70 % des frais de désimperméabilisation-végétalisation)

##### **OBJET : CENTRE DE VACCINATION COVID-19 POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2022**

Auprès de l'Agence Régionale de Santé

Au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2022 (FIR 2022)

Coût de l'opération : 85 524,42 € de dépenses éligibles pour le CHAM, la commune de Beaufort et la commune d'Albertville

#### DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Date	Numéro	Adresse terrain	Objet
16/06/2022	DP07301122D511 9	9 av. des chasseurs alpins	Réfection toiture chalet tennis
31/05/2022	DP07301122D510 5	12 cours de l'Hôtel de Ville	Hôtel de Ville Remplacement menuiseries
23/05/2022	AT07301122D0022	Rue Armand Aubry	Création d'une porte d'accès
18/05/2022	AT07301122D0021	1-3 rue Pargoud	Modification aspect extérieur et intérieur Ecole Raymond Noël
18/05/2022	PC07301122D102 0		

## DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
12/05/22	COMINAZZI Rachel	Place du Petit Marché	01/07/19 30/06/22	Place de stationnement n°1	345,22 €/an

### 4° Remerciements

Jacqueline ROUX

La Banque alimentaire de Savoie remercie la municipalité pour son concours financier.

Les classes de CM1-CM2 de l'école Albert BAR remercient la municipalité pour l'aide financière apportée pour leur classe de découverte à Saint François Longchamp.

-----

## LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 A 18H00

### DÉLIBÉRATIONS SANS DÉBAT

#### 1-Délibération précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU)

La modification simplifiée n°3 du PLU porte sur des modifications mineures du règlement écrit et graphique, notamment :

- La délimitation d'une zone Nd spécifique en zone naturelle, au lieu-dit « Le Donzet », pour la réalisation d'une station de transit intercommunale permettant l'entreposage de matériaux inertes de l'écoparc de Venthon

Mise à disposition du public pendant une durée d'un mois, du mardi 20 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus, du dossier de modification simplifiée n°3.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable à l'Hôtel de Ville d'Albertville, aux jours et horaires d'ouverture au public.

Le public pourra émettre ses observations par écrit sur un registre tenu à sa disposition.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## **2-Mobilier urbain – Principe du recours à une concession de service - Modification du contour des prestations**

Le conseil municipal du 7 février 2022 a approuvé le principe du recours à une concession de service, pour le mobilier urbain intégrant :

- L'installation du mobilier urbain composé d'abris publicitaires pour voyageurs, d'abribus non publicitaires, de mobiliers d'information municipale, de panneaux digitaux, de sanitaires publics
- La maintenance, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains
- La mise en place de l'information sur le mobilier digital

Pour des raisons juridiques, économiques mais aussi pratiques, il est proposé d'exclure les sanitaires publics du champ de cette concession mobilier urbain. Ces derniers seront traités ultérieurement, à travers un marché public.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **3-Acquisition et création servitude de passage YAMIC FRERES CONSTRUCTION - Avenue Général de Gaulle partie parcelle AB 25**

Le trottoir avenue Général de Gaulle empiète de 29 m<sup>2</sup> sur la propriété privée cadastrée section AB n° 25.

Régularisation foncière de fait du trottoir par l'acquisition communale de l'emprise de 29 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section AB n°25 sise 90 avenue Général de Gaulle appartenant à la société YAMIC FRERES CONSTRUCTION au prix d'acquisition de l'euro symbolique.

Etablissement d'une servitude de passage au profit de la commune sans compensation financière sur une bande foncière de 2 m de large au sud-ouest de la parcelle AB 25.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **4-Procuration à l'étude de Maître Antoine RODRIGUES pour réitération par acte notarié de la convention avec la société ENEDIS de mise à disposition et de servitude autorisant l'implantation d'un poste de transformation au lieu dit Le Rotex à Sainte Hélène sur Isère – Parcelle B 1124**

Par délibération n° 3-2-4 du 13 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé l'instauration d'une mise à disposition et d'une servitude de passage au profit de la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, sur la parcelle communale cadastrée section B 1124 d'une contenance totale de 2 282 m<sup>2</sup> sise Le Rotex sur la commune de Sainte Hélène sur Isère afin de permettre l'implantation d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité, dédié à l'alimentation de l'aire de grand passage.

Autorisation donnée à monsieur le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**5-Actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes présenté au conseil municipal le 28 juin 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION  
DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNE  
SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

**6-Autorisations du droit des sols (ADS) – Convention avec la communauté d'agglomération Arlysère pour la mise à disposition de son service urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**

Approbation et signature de la nouvelle convention de mise à disposition du service urbanisme d'Arlysère pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

La présente convention porte sur l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivrés sur le territoire de la commune et relevant de sa compétence à savoir :

- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- déclarations préalables
- certificats d'urbanisme, article L.410-1 b du CU
- demandes de modification, de prorogation et de transfert des décisions visées ci-avant
- autorisations de travaux du CCH (Code de la Construction et de l'Habitat) liées à un permis de construire ou déclaration préalable

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Claudie LEGER rejoint la séance  
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

**7-Convention d'objectifs et de moyens tripartite entre l'association « Comité d'action précarité solidarité – Régie de quartiers », le C.C.A.S et la ville d'Albertville – Années 2022-2025**

Pour le projet d'implantation d'une épicerie solidaire dans le quartier du Val des roses, projet mené par le C.A.P.S. Régie de quartier et auquel la ville souhaite s'associer, et propose d'attribuer au C.A.P.S une subvention de 15 000 euros sur la période de juillet 2022 à juin 2023.

Aide calculée au prorata sur la période de juillet à décembre 2022 : 7 500 euros pour l'année 2022.

Pour sa part, le C.C.A.S de la Ville d'Albertville souhaite attribuer la somme de 4 000 euros par an.

Approbation et signature de la convention d'objectifs et de moyens pour le comité d'action précarité solidaire-C.A.P.S-Régie de quartier.

Versement d'une subvention de 7 500 euros au comité d'action précarité solidaire-C.A.P.S-Régie de quartier pour l'année 2022.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

## **8-Subvention exceptionnelle de 1 500 euros à la coopérative de l'école maternelle de la plaine d'Albertville**

Dans le cadre du renouvellement de la bibliothèque de l'école maternelle Louis Pasteur, la coopérative de l'école maternelle de la plaine d'Albertville a réalisé des achats d'ouvrages. Parallèlement, une subvention exceptionnelle de l'Education Nationale de 1 500 euros a été versée à la Ville à cet effet.

Versement d'une subvention de 1 500 euros à la coopérative de l'école.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **9-Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Poste de responsable du secteur animations (H/F)**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Création d'un emploi de responsable du secteur animations à temps complet correspondant au grade de technicien territorial.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu des tâches très particulières à effectuer dans le domaine de l'animation.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Rémunération fixée en référence au grade de technicien territorial, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi de niveau 4.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **10-Indemnité spécifique de rupture conventionnelle**

Versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle d'un montant de 2 455,32 euros.

Les crédits nécessaires au versement de cette indemnité spécifique de rupture conventionnelle sont inscrits à l'article 64116 de la section de fonctionnement du budget communal pour l'année 2022.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **11-Droits et tarifs 2021-2022, 2022-2023 – Tarifs mini-camps du centre de loisirs les pommiers - Rectification**

Modification comme suit du catalogue des tarifs et taxes diverses 2021-2022, arrêté par la délibération du conseil municipal du 17 mai 2021, au chapitre « Centre de loisirs les pommiers, Tarifs mini-camps :

Mini camps 4 jours/3 nuits	Tarifs 2021		Tarifs 2022	
	Albertvillois	Extérieurs	Albertvillois	Extérieurs
QF < 420	48,00 €	62,00 €	48,00 €	62,00 €
QF de 421 à 580	52,00 €	68,00 €	52,00 €	68,00 €
QF de 581 à 705	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €
QF de 706 à 880	68,00 €	92,00 €	68,00 €	92,00 €
QF de 881 à 1250	80,00 €	110,00 €	80,00 €	110,00 €
QF > 1250	90,00 €	125,00 €	90,00 €	125,00 €

Modification comme suit du catalogue des tarifs et taxes diverses 2022-2023, arrêté par la délibération du conseil municipal du 30 mai 2022, au chapitre « Centre de loisirs les pommiers, Tarifs mini-camps :

Mini camps 4 jours/3 nuits	Tarifs 2022		Tarifs 2023	
	Albertvillois	Extérieurs	Albertvillois	Extérieurs
QF < 420	48,00 €	62,00 €	50,00 €	64,00 €
QF de 421 à 580	52,00 €	68,00 €	54,00 €	70,00 €
QF de 581 à 705	60,00 €	80,00 €	62,00 €	83,00 €
QF de 706 à 880	68,00 €	92,00 €	70,00 €	95,00 €
QF de 881 à 1250	80,00 €	110,00 €	83,00 €	114,00 €
QF > 1250	90,00 €	125,00 €	93,00 €	129,00 €

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **12- Acceptation du don de l'association des Anciens Combattants d'Indochine T.O.E. et OP.EX.**

Acceptation du don d'un montant de 500 euros de l'association des Anciens Combattants d'Indochine T.O.E. et OP.EX. pour la restauration de la stèle aux Anciens d'Indochine.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **13-Exonération de la TLPE pour les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux**

Exonération totale de la TLPE pour les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant de concessions municipales d'affichage.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **14-Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2021**

Le compte de gestion du budget annexe du parc de stationnement dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 15-Budget annexe du parc de stationnement - Compte administratif 2021

Approbation du compte administratif 2021 du parc de stationnement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

#### Résultat définitif de l'exercice 2021 - PARC DE STATIONNEMENT

Budget PARC DE STATIONNEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2020		28 527,42	6 267,69		6 267,69	28 527,42
Excédent affecté à l'investissement						
<b>Soldes des exercices antérieurs</b>		<b>28 527,42</b>	<b>6 267,69</b>			<b>22 259,73</b>
Opérations de l'exercice	0,00	3 743,66	156 679,73	193 025,78	156 679,73	196 769,44
<b>Soldes de l'exercice</b>		<b>3 743,66</b>		<b>36 346,05</b>		<b>40 089,71</b>
Total des opérations	0,00	32 271,08	162 947,42	193 025,78	162 947,42	225 296,86
<b>Soldes avant restes à réaliser</b>		<b>32 271,08</b>		<b>30 078,36</b>		<b>62 349,44</b>
Restes à réaliser (RAR)						0,00
Total général y compris RAR		32 271,08	162 947,42	193 025,78	162 947,42	225 296,86
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>		<b>32 271,08</b>		<b>30 078,36</b>		<b>62 349,44</b>

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 16-Budget annexe du parc de stationnement - Affectation du résultat 2021

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe du parc de stationnement en report de la section de fonctionnement (dépense du compte 002) au budget supplémentaire 2022 du service, soit à hauteur de 30 078,36 €.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 17-Budget annexe du parc de stationnement - Budget supplémentaire 2022

Budget supplémentaire du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- + 0,00 € en fonctionnement
- + 90 000,00 € en investissement

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## DÉLIBÉRATIONS AVEC DÉBAT

### 18-Délégation de service public pour le réseau de chaleur urbain – Rapport annuel 2021

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la concession pour l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de chauffage urbain au titre de l'exercice 2021.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## **19-Rénovation énergétique et restructuration du groupe scolaire du Val des roses - Attribution**

Attribution du marché public global de performance au groupement d'entreprises représenté par PATRIARCHE pour un montant de 6 165 111,33 € HT.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **20-Régularisation de la restitution de la compétence « promotion du tourisme » à la commune de Villard sur Doron**

La commune de Villard sur Doron a délibéré, en date 14 avril 2022, pour entériner le lancement de la procédure de reprise de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

La communauté d'agglomération ARLYSERE a délibéré le 12 mai 2022 et approuvé la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » à la commune de Villard sur Doron.

Approbation de la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » à la commune de Villard sur Doron.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **21-Modification du tableau des effectifs**

Création des postes suivants :

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, au titre de la promotion interne :

- un poste d'ingénieur territorial à temps complet au sein de la direction des services techniques
- un poste de chef de service de police municipale à temps complet au sein du service police municipale

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, au titre des avancements de grades de l'année 2022 :

- un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au sein du service périscolaire
- un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au sein du service finances
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au sein de l'équipe espaces verts n°1
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30H00/35H00) au sein du service vie scolaire
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30H00/35H00) au sein du service vie scolaire
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18H45/35H00) au sein du service vie scolaire

A compter du 1<sup>er</sup> juillet août 2022 :

- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet au sein des services périscolaire et ALSH Les Pommiers
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet au sein des services périscolaire et ALSH Les Pommiers
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31H30) au sein du

service vie associative

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 22-Contrat de projet – Manager de commerce (H/F)

La ville souhaite désormais recruter au sein du Service Vie Locale et Relations Extérieures, dans le cadre d'un contrat de projet, un manager de commerce (de niveau minimum bac + 2 dans les domaines du développement économique et touristique, aménagement du territoire, actions commerciales) qui aura un rôle opérationnel dédié à la mise en œuvre du plan d'actions stratégiques de la ville.

Création selon les opérations/missions définies de l'emploi non permanent comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2024 inclus	1	Rédacteur Territorial catégorie B	Manager de commerce (cf. fiche de poste jointe)	35 heures paie (39 heures terrain)

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 23-Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2021

Le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 24-Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2021

Approbation du compte administratif 2021 de la cuisine centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

#### Résultat définitif de l'exercice 2021 Cuisine Centrale

Budget CUISINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2020		60 465,44		68 057,89		128 523,33
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
<b>Soldes des exercices antérieurs</b>		<b>60 465,44</b>		<b>68 057,89</b>		<b>128 523,33</b>
Opérations de l'exercice	150 838,51	126 000,88	1 023 737,67	1 122 012,71	1 174 576,18	1 248 013,59
<b>Soldes de l'exercice</b>	<b>24 837,63</b>			<b>98 275,04</b>		<b>73 437,41</b>
Total des opérations	150 838,51	186 466,32	1 023 737,67	1 190 070,60	1 174 576,18	1 376 536,92
<b>Soldes avant restes à réaliser</b>		<b>35 627,81</b>		<b>166 332,93</b>		<b>201 960,74</b>
Restes à réaliser (RAR)	29 713,66	8 550,00			29 713,66	8 550,00
Total général y compris RAR	180 552,17	195 016,32	1 023 737,67	1 190 070,60	1 204 289,84	1 385 086,92
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>		<b>14 464,15</b>		<b>166 332,93</b>		<b>180 797,08</b>

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 25-Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2021

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2022 de ce service, soit à hauteur de + 166 332,93 €.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 26-Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2022

Approbation du budget supplémentaire 2022 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- + 197 132,93 € en fonctionnement
- + 108 177,81 € en investissement

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 27-Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2021

Le compte de gestion du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 28- Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2021

Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Budget LOCATIONS LOC PRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Soldes des exercices antérieurs</b>		<b>148 029,53</b>		<b>104 426,92</b>		<b>252 456,45</b>
Opérations de l'exercice	453 714,55	416 573,19	810 895,83	822 445,77	1 264 610,38	1 239 018,96
<b>Soldes de l'exercice</b>	<b>37 141,36</b>			<b>11 549,94</b>		<b>-25 591,42</b>
Total des opérations	453 714,55	564 602,72	810 895,83	926 872,69	1 264 610,38	1 491 475,41
<b>Soldes avant restes à réaliser</b>		<b>110 888,17</b>		<b>115 976,86</b>		<b>226 865,03</b>
Restes à réaliser (RAR)	3 190,00				3 190,00	
Total général y compris RAR	456 904,55	564 602,72	810 895,83	926 872,69	1 267 800,38	1 491 475,41
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>		<b>107 698,17</b>		<b>115 976,86</b>		<b>223 675,03</b>

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 29- Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2021

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2022 de ce service, soit à hauteur de + 115 976,86 €.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 30-Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2022

Approbation du budget supplémentaire 2022 du budget annexe des locations de locaux professionnels soumis à TVA qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- + 71 976,86 € en fonctionnement
- + 112 568,17 € en investissement

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 31-Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2021

Le compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 32-Budget annexe du réseau de chaleur - Compte administratif 2021

Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du réseau de chaleur dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Budget RCU	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 201092	3 377 689,31		101 207,83		3 478 897,14	
Excédent affecté à l'investissement						
Soldes des exercices antérieurs	<b>3 377 689,31</b>		<b>101 207,83</b>		<b>3 478 897,14</b>	
Opérations de l'exercice	3 193 611,71	3 127 350,32	885 005,97	819 428,70	4 078 617,68	3 946 779,02
Soldes de l'exercice	<b>66 261,39</b>		<b>66 577,27</b>		<b>131 838,66</b>	
Total des opérations	6 571 301,02	3 127 350,32	986 213,80	819 428,70	7 557 514,82	3 946 779,02
Soldes avant restes à réaliser	<b>3 443 950,70</b>		<b>166 785,10</b>		<b>3 610 735,80</b>	
Restes à réaliser (RAR)	124 562,52	4 966 034,00			124 562,52	4 966 034,00
Total général y compris RAR	6 695 863,54	8 093 384,32	986 213,80	819 428,70	7 682 077,34	8 912 813,02
RESULTATS DE CLOTURE 2021		<b>1 397 520,78</b>	<b>166 785,10</b>		<b>1 230 735,68</b>	

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 33-Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 2021

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe du réseau de chaleur en dépenses de la section de fonctionnement (*compte 002*), au budget supplémentaire 2022 du service, soit à hauteur de 166 785,10 €.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### **34-Budget annexe du réseau de chaleur - Budget supplémentaire 2022**

Approbation du budget supplémentaire 2022 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- + 173 263,00 € en fonctionnement
- + 5 871 135,00 € en investissement

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **35-Budgets annexes – Subventions d'exploitation et avances remboursables 2022 du budget principal**

#### **Pour les services administratifs**

Réduction de la subvention d'exploitation 2022 du budget principal au budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA de – 44 000 € pour la ramener à 87 500 €.

Approbation du remboursement partiel de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA en 2022 de 50 460 € au titre de l'espace santé (l'encours de cette avance thématique était de 260 460 € au 1er janvier 2022 et se trouve donc ramené prévisionnellement à 210 000 €).

#### **Pour les services à caractère industriel et commercial**

Réduction de la subvention d'exploitation 2022 du budget principal au budget annexe du parc de stationnement de – 30 078,36 € pour la ramener à 19 921,64 € (subvention octroyée en référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du code général des collectivités territoriales).

Approbation du versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe du parc de stationnement en 2022 de + 57 728,92 €.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **36-Budget principal Ville -Compte de gestion 2021**

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **37-Budget principal Ville -Compte administratif 2021**

Approbation du compte administratif 2021 du budget principal dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune :

Budget VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés n-1		812 118,96		843 470,71		1 655 589,67
Excédent affecté à l'investissement		2 902 825,56				2 902 825,56
<b>A solde exercices antérieurs</b>		<b>3 714 944,52</b>		<b>843 470,71</b>		<b>4 558 415,23</b>
Opérations de l'exercice	8 598 752,14	8 047 637,21	22 073 337,88	24 750 939,44	30 672 090,02	32 798 576,65
<b>B Solde opérations de l'exercice</b>		<b>-551 114,93</b>		<b>2 677 601,56</b>		<b>2 126 486,63</b>
Total des réalisations	8 598 752,14	11 762 581,73	22 073 337,88	25 594 410,15	30 672 090,02	37 356 991,88
<b>A+B Solde des réalisations</b>		<b>3 163 829,59</b>		<b>3 521 072,27</b>		<b>6 684 901,86</b>
Restes à réaliser (RAR)	3 076 198,99	1 113 141,28			3 076 198,99	1 113 141,28
Total général y compris RAR	<b>11 674 951,13</b>	<b>12 875 723,01</b>	<b>22 073 337,88</b>	<b>25 594 410,15</b>	<b>33 748 289,01</b>	<b>38 470 133,16</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>1 200 771,88</b>		<b>3 521 072,27</b>		<b>4 721 844,15</b>

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

#### 38-Budget principal Ville -Affectation du résultat 2021

Affectation de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de + 3 521 072,27 € de la manière suivante :

- mise en réserves en recette d'investissement de 1 821 072,27 € (compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés) pour :
  - d'une part, transférer les 99 445 € de recettes de fonctionnement ayant vocation à alimenter le fonds intracting pour des mesures en faveur des économies d'énergie (en sus des 73 078 € déjà affectés au budget primitif 2022 ; soit un total affecté de 172 523 € à ce compte au titre de 2021)
  - et d'autre part, compléter l'auto-financement de la section d'investissement en 2022 à hauteur de 1 721 627,27 €
- report du solde en recette de fonctionnement (compte 002), soit 1 700 000,00 €, à titre prudentiel

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

#### 39-Budget principal Ville -Budget supplémentaire 2022

Approbation du budget supplémentaire du budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- + 2 449 951,00 € en fonctionnement
- + 6 380 304,95 € en investissement

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H50**